



Réclamation après un procès

Par **josyne77**, le **31/12/2015** à **12:35**

Bonjour,

Mes frères et moi même ont été jugés pour une vente déguisée que l'on a découvert il y a de cela 6 ans contre notre frère nous l'avons fait un procès mais nous avons perdu (cela a été mal jugé car déjà nous n'avions pas été défendu comme il le fallait, car notre avocate nous a pris de l'argent et elle n'a rien fait pour nous et donc nous n'avons pas été jugés vraiment comme il le fallait, d'ailleurs nous sommes en train de faire tout afin de réclamer nos dus ce pour qu'elle nous a pris à tort) c'est très long nous n'avons plus trace de cette avocate.

Donc, en Novembre 2014 la partie adverse (notre frère) le verdict a été rendu nous lui devons ainsi que sa femme des dommages et intérêt. Mais à ce jour, ils ne nous rien réclamé

Ma question est :

Y a t-il un délai pour qu'il nous la réclame cette somme.

Vous remerciant
cordialement